

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 230130-06)**

SÉANCE DU 30 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt trois et le trente du mois de janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-quatre janvier s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE	ABSENTS
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Florence POEYUSAN Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Christine CALEN, Amaia ETCHELECOU Laurent BRIAULT Sophie DUFLET, Manu PORTET, Alexandra BOUR, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Christine CAYZAC ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à M. le Maire, Stéphanie MICHEL ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Florence POEYUSAN Fabienne LAUTIER-ROY ayant donnée pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY	Amaia ETCHELECOU	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS

OBJET :

ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME « GROS ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC (COMMUNES) 2022 » - APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE – AFFAIRE N°22GEEP181

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de remplacement de deux candélabres HS et mâts – BB5 et BB20 – Impasse Salicarte.

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien Éclairage Public -Gros entretien -GROS ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC (COMMUNES) 2022 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- *décide de procéder aux travaux, ci dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.*
- *approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :*
- montant des travaux T.T.C : 4 076,33€

- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus : 339,69€

- frais de gestion du TE64 : 169,85€

TOTAL : 4 585,87€

➤ **approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :**

- participation de la commune aux travaux à financer par fonds libres : 2 921,37€

- participation de la communes aux frais de gestion (à financer sur fonds libres): 169,85€

- participation Syndicat : 1 494,65€

TOTAL : 4 585,87€

➤ **accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **6 FEV. 2023**
et publication ou notification du **13 FEV. 2023**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI